



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 09



2014-04-30
Vol. 40 No. 09

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca

Journées additionnelles de suppléance pour la correction des épreuves obligatoires (30333)

Depuis cette année 2013-2014, les allocations pour les journées additionnelles de suppléance pour la correction des épreuves obligatoires sont incluses dans les règles budgétaires du MELs à la mesure 30333.



La somme allouée sert à financer des journées additionnelles de suppléance, pour soutenir les enseignants dans la correction des épreuves obligatoires suivantes :

- français, langue d'enseignement pour les élèves de 4^e année du primaire (une journée de suppléance) ;
- français, langue d'enseignement ou English Language Arts et mathématique pour les élèves de 6^e année du primaire (une journée de suppléance) ;
- français, langue d'enseignement pour les élèves de 2^e année du secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

La somme est allouée selon le nombre de groupes soumis aux examens.

À TOUTES LES FEMMES ENCEINTES



*La Charte des droits de la personne
prohibe toute discrimination basée
sur l'état de grossesse.*

Saviez-vous qu'un employeur ne peut refuser de vous engager parce que vous êtes enceinte ?

Saviez-vous qu'un employeur n'a pas le droit de vous demander, lors d'une entrevue, si vous êtes enceinte ou si vous comptez le devenir ?

Saviez-vous qu'il n'y a rien qui vous oblige à dire que vous êtes enceinte et que l'employeur qui vous reproche de ne pas l'avoir dit, fait de la discrimination selon la Charte des droits ?

Saviez-vous qu'il peut y avoir, encore aujourd'hui en 2014, une direction ou une direction adjointe qui ne connaît pas la Charte des droits et fait des reproches à celle qui ne lui a pas mentionné son état de grossesse ?

Conseils aux jeunes enseignantes enceintes

1. Annoncer la nouvelle d'abord au futur père, puis à vos parents et beaux-parents.
2. Être discrète n'est pas un manque de professionnalisme, mais une qualité qui vous met à l'abri d'une personne ignare.
3. Consulter votre syndicat sur vos droits.

N.B. : *Rien ne vous oblige, dans la convention collective ou dans toute autre loi, à courir dans le bureau du directeur pour lui annoncer la nouvelle à moins ... qu'il ne soit le père ou le grand-père ou dans le bureau de la directrice à moins ... qu'elle ne soit la grand-mère.*



Desjardins
Sécurité financière^{MC}
vie, santé, retraite



ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

A) Si votre contrat se termine en mai ou juin, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

Que se passe-t-il après le 31 août ?

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'avez pas de contrat à la rentrée :

SSQ : Vous serez facturé pour 120 jours supplémentaires ;

Desjardins : Il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. La commission scolaire communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

B) Si votre contrat s'est terminé avant le mois de mai, vos protections se sont terminées à la fin de celui-ci et les mêmes modalités décrites ci-haut, s'appliquent [A) 2].

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Guy Poissant au bureau de l'APL.

Grossesse et congé de maternité



L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) offre le service de planification du congé de maternité et d'accompagnement sur les aspects administratifs du congé.

Si vous êtes enceinte et que votre date prévue d'accouchement est **en juillet ou août**, vous êtes invitée à prendre rendez-vous avec Jacques Parenteau puisqu'une demande officielle de congé de maternité devra alors être déposée **en juin**.

Si vous êtes enceinte et que votre date prévue d'accouchement est à l'automne 2014, vous « jonglez » probablement avec l'idée de ne pas rentrer en août. Si c'est votre choix, vous êtes invitée à prendre un rendez-vous avec Jacques Parenteau puisqu'une demande officielle de congé de maternité devra alors être déposée **en juin**.

Vous changez d'adresse civique, de numéro de téléphone, de courriel...



Afin que nous puissions mettre à jour notre banque de données, nous comptons sur votre collaboration pour nous informer de toute modification de vos coordonnées personnelles (un changement d'adresse civique ou une nouvelle adresse courriel, etc).

Ainsi, vous vous assurez de la réception de vos messages téléphoniques et de vos courriels.

AGENDA

Dates à mettre à l'agenda (pour les personnes concernées)

BASSIN COMMISSION

Rencontre préparatoire à l'APL
27 mai 2014 à 16 h 30

Bassin commission
29 mai 2014 à 17 heures
à la Citière

SÉANCE DE CHOIX DE POSTE EN FP ET EDA

Rencontre préparatoire à l'APL
10 juin à 16 h 30

Choix de poste
16 juin à 17 heures à la Citière

SÉANCES DE CHOIX DE POSTE AOÛT

**CHAMP 01 PRIMAIRE (sauf autisme)
et
SPÉCIALISTES PRIMAIRE**
(champs 04-05-06)

Rencontre préparatoire à l'APL
8 août à 9 heures

Choix de poste
13 août à 9 heures à la Citière

**SECONDAIRE - tous les champs
incluant le CHAMP 01 SECONDAIRE
et AUTISME (primaire et secondaire)**

Rencontre préparatoire à l'APL
12 août à 9 heures

Choix de poste
15 août à 9 heures à la Citière

PRÉSCOLAIRE et PRIMAIRE
(Champs 02-03)

Rencontre préparatoire à l'APL
12 août à 14 heures

Choix de poste
15 août à 14 heures à la Citière